L'accès au foncier en faveur des installations : baux ruraux, Safer, autorisations d’exploiter

Objectifs
Savoir appliquer la réglementation du statut du fermage et recourir au contrôle des structures et à la SAFER dans les situations rencontrées au cours de l’installation agricole.

Enjeux
Acquérir les bases juridiques de l’accès au foncier et de sa sécurisation dans le temps.
Connaître le cadre législatif et réglementaire de la mise en valeur du foncier agricole pour favoriser des projets d'installation/transmission

Pré-requis
Exercer une activité agricole et/ou être dans une démarche de création d'activité ou de reprise d'une exploitation agricole.

Contenu
Jour n°1:
- Le statut du fermage et son application dans des situations non contentieuses : rappel historique, champs d’application du statut du fermage, conclusion d’un bail, montant du fermage et révision du montant, les cas de résiliation et de non-renouvellement, le droit de préemption du preneur en place.
- Compréhension du Tribunal Paritaire des Baux Ruraux et la manière d'y recourir : organisation et compétences, le déroulement des procédures et les démarches (conciliation, expertise, jugement...).

Jour n°2:
- Le mécanisme du contrôle des structures et son application : bref historique, champs d’application, schéma régional des structures agricoles, sanctions des irrégularités.
- Mise en œuvre des mécanismes de maîtrise foncière présentés par la SAFER : bref historique, exercice du droit de préemption par la SAFER, procédure de rétrocession, SAFER et contrôle des structures.

Infos complémentaires

Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 20/02/2019

Tarifs
Non agricole 364€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Adhésion obligatoire à l'ALODEAR (15€)

Plus de renseignements
François Konieczny
alodear@jeminstallepaysan.org
ADEAR Lozère
Espace Jean Jaurès
Rue Charles Morel
48000
Mende
Tel. 0466493280
N° d'organisme de formation : 91300280330

Taux de satisfaction : %

Prévoir un repas tiré du sac pour midi

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

28 févr 2019 09:00 - 17:00 (7hrs)	Espace Jean Jaurès, rue Charles Morel 48000 Mende	Audrey Bideau, juriste formatrice en droit rural.
01 mars 2019 09:00 - 17:00 (7hrs)	Espace Jean Jaurès, rue Charles Morel 48000 Mende	Audrey Bideau, juriste formatrice en droit rural.

Co-organisateur(s)
LES ADEAR POUR S'INSTALLER PAYSAN

Partenaire(s)
LES ADEAR POUR S'INSTALLER PAYSAN

Financeur(s)
PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
vivea

Bulletin d'inscription

Nom _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Prenom _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Adresse _

_ _

_ _

Courriel _

Téléphone _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à